

UN PROJET MAJEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE

- ⇒ Déplacer la circulation existante de la RD402 vers la desserte portuaire phase 2 pour pouvoir réaliser la zone d'habitat des «Paysages habités».
- ⇒ Améliorer la desserte de la presqu'île.
- ⇒ Proposer une infrastructure adaptée au trafic (local et transit).
- ⇒ Sécuriser les zones habitées (transfert du transit sur voie dédiée).
- ⇒ Offrir de nouvelles liaisons douces en relation avec la zone d'habitat et le plateau.

CHIFFRES CLÉS



POURQUOI UNE CONCERTATION ?

La concertation préalable est une procédure organisée en amont du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale pour les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire.

- Débattre de l'opportunité du projet.
- Informer le public et répondre à ses interrogations sur le projet, ses objectifs et ses effets.
- Enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes exprimés par le public.



EXPRIMEZ-VOUS

La concertation préalable se déroule du **17 janvier (9h) au 18 février 2022 (17h)**.
Vous pouvez vous informer et participer via :

UNE RUBRIQUE DÉDIÉE SUR LE SITE INTERNET www.caenlamer.fr

UN DOSSIER DE CONCERTATION disponible sur desserte-portuaire.fr
ou dans les mairies concernées par le projet et au siège de la Communauté urbaine.

UNE RÉUNION PUBLIQUE :

- COLOMBELLES (Salle Jean Jaurès) : **mercredi 9 février 2022 à 18h**, sous réserve des conditions sanitaires.



Le pass sanitaire et le port du masque sont obligatoires lors de la réunion.

EN RAISON DU CONTEXTE SANITAIRE, L'INSCRIPTION À CES ÉVÉNEMENTS EST OBLIGATOIRE

- ⇒ soit par mail : gestion-za@caenlamer.fr
- ⇒ soit par téléphone **02 31 39 40 39**
(les inscriptions seront clôturées 48h avant l'événement)

Les questions ou commentaires peuvent être consignés dans les registres « papier » disponibles dans les mairies concernées par le projet, au siège de la communauté urbaine, lors de la réunion publique, ou par voie dématérialisée sur le site de Caen la mer.

PROJET DE

DESSERTE PORTUAIRE

PHASE 2

Exprimez-vous

CONCERTATION PRÉALABLE
DU 17 JANVIER AU 18 FEVRIER 2022

INFORMATIONS ET CONTRIBUTIONS : www.caenlamer.fr



Tél. 02 31 39 40 00 | caenlamer.fr

PROJET DE DESSERTE PORTUAIRE PHASE 2

EN QUOI CONSISTE LE PROJET ?

Dans le cadre du projet de desserte portuaire, une première section a été réalisée et mise en service en juillet 2020 par le Département du Calvados entre le rond-point Normandial et la RD402 sur la presqu'île. La Communauté urbaine Caen la mer, porte la 2^e phase du projet avec la déviation de la RD 402 entre le nouveau rond-point de la presqu'île et le giratoire RVI (voir plan).



RÉDUIRE LE TRAFIC Avenue Jean Jaurès à Colombelles qui supportait un important trafic de transit avec 14 000 véhicules par jour dont 8% de poids lourds ;



OFFRIR UN ITINÉRAIRE DE TRANSIT permettant notamment de relier l'A13, à partir de la porte de Paris, à la RD 515 (route d'Ouistreham) en évitant le viaduc de Calix, très fréquenté ;



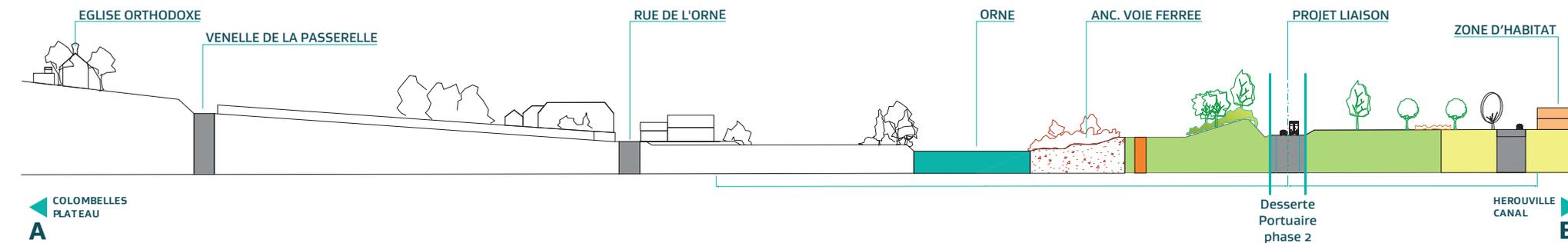
CRÉER UN NOUVEL ACCÈS À LA PRESQU'ÎLE, une zone en voie de développement en permettant le développement de la zone d'habitat des paysages habités d'Hérouville Saint-Clair dont le plan guide axe son développement sur l'ancienne RD 402.

La phase 2 de la desserte portuaire consiste donc à déplacer le trafic actuel de la RD 402 vers la nouvelle voie et ainsi permettre la construction, dans un espace pacifié, la zone d'habitat des paysages habités.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ?



Vue en plan



Coupe paysage